

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la majorité de la Commission n° 13

chargée de l'examen du Postulat Louis Dana et cts

«Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Rapporteur de la séance

M. Henri KLUNGE

Membres de la Commission présents :

M. Jean-François CACHIN
Mme Anouck SAUGY
M. Louis DANA, postulant
M. Samuel DE VARGAS
Mme Angèle MENDY
Mme Esperanza PASCUAS ZABALA Mme Romane BENVENUTI
M. Oleg GAFNER
Mme Sima DAKKUS
Mme Céline MISIEGO
M. Mathias P AQUIER
M. Yohan ZIEHLI

Excusé :

Représentant de la Municipalité : **M. Grégoire Junod, syndic**

Représentant.e.s de l'administration :

M. Simon Affolter, secrétaire municipal
Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire municipale adjointe
Mme Elena Cirillo, secrétaire, municipal (notes de séances)

Lieu :

Salle du Conseil communal (1^{er} étage)

Date : Lundi 15 novembre 2021

Début et fin de la séance : 08h02 à 08h38

Préambule

Après avoir remercié les membres de la commission et demandé à M. Affolter de présenter les membres de l'administration, ce dernier ayant également excusé M. le Syndic Grégoire Junod, M. le Président de la commission a passé la parole à M. Louis Dana afin qu'il présente son postulat.

Conseil communal de Lausanne

Présentation du Postulat et du contexte qui le motive par M. Dana

Contenu

Le postulat de M. Louis Dana et cts invite la Municipalité de Lausanne à étudier l'opportunité d'ouvrir le vote aux jeunes de 16 à 18 ans lors des prochains scrutins fédéraux, cantonaux et communaux par l'envoi d'un matériel *ad hoc*. Dans le même sillage, il l'invite aussi à ouvrir ces consultations aux jeunes de toute nationalité et d'effectuer cette démarche municipale en concertation avec le Conseil des Jeunes de Lausanne et le Bureau lausannois de l'intégration (Bli).

Contexte

Le postulat de M. Dana et cts est motivé par des précédents qui méritent d'être relevés : Premièrement, le 4 mai 2021, le Grand Conseil vaudois refusait à une très courte majorité, faut-il le préciser, le droit de vote au niveau cantonal aux jeunes dès 16 ans, alors que c'aurait été une occasion pour le canton de rejoindre celui de Glaris dans cette démarche. Un refus jugé incompréhensible d'autant plus que le dernier mot reviendrait au peuple vaudois à travers un référendum. Deuxièmement, sur le plan fédéral, une initiative du Conseil des Etats a été adoptée en commission avant d'être rejetée par la commission du National, décision qui a motivé le renvoi du dossier au Conseil des Etats. Troisièmement, sur le plan communal, la ville de Nyon s'est distinguée en décembre 2019 en proposant d'accorder un droit de vote consultatif aux mineur.e.s âgé.e.s de 16 à 18 ans. Ce projet pilote pour une durée de deux ans, donne des résultats satisfaisants avec une bonne participation, une implication des jeunes aux votations et aux élections. Enfin, le Postulat de M. Dana, présenté au Conseil des jeunes de Lausanne, a eu un écho très favorable lors de leur assemblée générale et ces derniers/ières seraient très intéressé.e.s à participer au dépouillement.

Discussion générale

L'ouverture de la discussion générale a fait émerger deux séries d'avis.

D'une part, les avis minoritaires des commissionnaires réticent.e.s et réservé.e.s à l'opportunité d'ouvrir le vote aux jeunes de 16 ans à 18 ans lors des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux et d'ouvrir ces consultations aux jeunes de toute nationalité, le tout en concertation avec le conseil des jeunes et le Bureau lausannois de l'intégration.

Arguments et réponses apportées

Les réserves émises portent sur la pertinence d'une telle décision, les coûts financiers qu'elle engendre, la difficulté d'inclure des jeunes qui n'ont pas suivi de cours de citoyenneté à l'école et la fluctuation des statistiques chez les nouveaux votants. Toutefois, ces arguments minoritaires n'ont pas convaincu la majorité qui y a apposé les réponses suivantes.

Tout d'abord, ayant été appelé à préciser les coûts qu'engendrerait une telle décision, M. Affolter a expliqué que cela coûterait entre CHF 28'000.- et CHF 35'000.- pour 2'031 personnes au total, y compris les étrangers avec permis C. Le calcul étant fait, précise-t-il, sur la base d'un coût entre 14.- et 17.50 par votant comprenant les frais d'envoi et le dépouillement. Un commissionnaire précisera par ailleurs que les coûts effectivement engendrés par la démarche nyonnaise donnée en exemple dans le postulat, se sont avérés relativement faibles.

Conseil communal de Lausanne

C'est environ CHF 7'000.- qu'il a été nécessaire de débloquer pour mener à bien cette expérience qui doit durer deux ans. Deuxièmement, le doute sur l'inclusion des jeunes ne tient pas puisque logiquement, beaucoup s'intéressent déjà à la politique, des mesures d'accompagnement sont prises dans le cadre de la sensibilisation et de l'apprentissage sur la manière de voter et plusieurs activités sont menées par la Municipalité, le Bli et les écoles. Sur le point concernant l'école, il est toutefois précisé que même si la révision de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a aboli les cours obligatoires de citoyenneté qui ne sont plus qu'optionnels, la décision revient à l'enseignant directement. Enfin, sur la fluctuation des statistiques évoqué par un commissionnaire, la logique déductive ne tiendrait pas dans ce cas de figure puisque les jeunes sont de plus en plus consultés dans les établissements scolaires. Par exemple, les écoles ont voté sur une proposition d'interdiction des trajets en avion pour des voyages de classe et 75% des élèves ont participé à la consultation.

Troisièmement, à la réserve sur la pertinence d'une telle décision il est opposé les preuves de l'engagement des jeunes et leur intérêt avéré pour les sujets politiques. D'ailleurs le postulat est soutenu par le Conseil des jeunes.

D'autre part, la majorité de la commission salue la rédaction d'un tel postulat et de ses propositions équitables pour l'ensemble des jeunes et demande sa prise en considération.

Arguments de la majorité

Les arguments dans ce sens sont les suivants. Ce postulat présente une pertinence sociale en plus d'être équitable. Le vote consultatif à partir de 16 ans aurait le mérite de toucher l'entier des jeunes qu'ils soient étudiant.e.s ou en apprentissage. La mentalité publique a évolué et les jeunes sont de plus en plus prêt.e.s à prendre part à la discussion politique comme le montrent les assemblées des jeunes et aussi des délégué.e.s de classes dans les écoles. Il faut préparer les jeunes aux sujets publics dès maintenant puisque l'âge de l'entrée dans l'adolescence a reculé vers 10 et 12 ans. L'apprentissage de la politique a de bonnes raisons de se faire très tôt compte tenu de l'évolution de la société. D'ailleurs, l'encouragement au vote doit être renforcé par une réflexion sur comment augmenter le taux participation. Le votant se fidélise par ailleurs en commençant le plus tôt et le plus longtemps possible, avec si possible le soutien de l'école. En plus, le coût du projet n'est pas cher. Lausanne doit mettre en place des moyens d'accompagnement pour encourager les jeunes à aller voter. Par exemple, le vote consultatif est un outil complémentaire pour le Conseil des jeunes car actuellement, seuls les sujets qui concernent directement les jeunes lui sont soumis. Ce qui est dommage puisque les jeunes ont un avis intéressant pas uniquement sur les sujets comme la consommation alcool, les boîtes de nuit, etc... Enfin, l'objectif de renforcer la participation et l'engagement politique des jeunes est salué par le Conseil des jeunes qui soutient ce postulat.

En plus de ces avis favorables, les réponses apportées par les membres de l'administration montrent que le Postulat de M. Dana trouve un terrain fertile et favorable au sein de la Municipalité dont certaines activités renforcent la participation politique. Des soirées d'informations ont été organisées lors des élections, des vidéos ont été réalisées afin d'apprendre à voter, à trier et à préparer son vote, etc. Ces soirées, d'après Mme Darbellay, ont eu lieu en ligne à cause des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Cependant, cela n'a pas empêché qu'une centaine de personnes se soient connectées et posé toute une série de questions sur la manière dont il faut voter.

Conseil communal de Lausanne

M. Affolter a également expliqué que lors des dernières élections une campagne spécifique a été mise en place entre le Secrétariat municipal et le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) pour encourager à voter. Même si cela se fait en particulier pour les élections communales et non pour les votations.

Conclusion de la commission

La commission vote la prise en considération de ce postulat et le renvoie à la Municipalité pour étude et rapport

« Ce postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'ouvrir le vote aux jeunes de 16 à 18 ans lors des prochains scrutins fédéraux, cantonaux et communaux par l'envoi d'un matériel ad hoc, d'ouvrir ces consultations aux jeunes de toute nationalité et d'effectuer cette démarche municipale en concertation avec le Conseil des Jeunes de Lausanne et le Bureau lausannois de l'intégration »

Lausanne, le 30 décembre 2021

Rapport de majorité : Angèle Flora Mendy